

CRITERE 1.7 : DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE AAC DU PERMIS DE CONDUIRE

➤ Les enjeux de la formation à la conduite

Il est possible d'apprendre à conduire une voiture avant d'atteindre l'âge de 17 ans grâce à l'apprentissage anticipée de la conduite.

Dès 15 ans, après avoir obtenu l'examen théorique général et effectué 20 séances de conduite en école de conduite, l'élève va pouvoir poursuivre son apprentissage de la conduite avec un ou plusieurs accompagnateurs de son choix hors école de conduite.

➤ A qui s'adresse la conduite accompagnée ?

La conduite accompagnée est réservée aux personnes de 15 ans qui souhaitent apprendre à conduire avant d'être majeur.

Pour cela, le candidat doit avoir obtenu l'examen théorique général du permis de conduire et avoir réalisé au minimum 20 séances de conduite avec l'école de conduite de son choix.

➤ Déroulement de la formation

A partir de 15 ans, le candidat commence à préparer l'examen théorique du permis de conduire (le code de la route) et débute la formation pratique.

La formation pratique répond aux mêmes critères que la formation traditionnelle du permis B.

Le candidat doit valider les quatre étapes suivantes :

1. Maîtriser le véhicule et son fonctionnement,
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales,
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers,
4. Assurer une conduite autonome sûre et économique.

Pour pouvoir débiter la phase de conduite accompagnée, le candidat devra :

- ⇒ Réussir l'examen théorique général du permis de conduire
- ⇒ Valider les 4 étapes précédemment décrites

Une **attestation de fin de formation initiale** sera remise, par l'école de conduite, aux candidats.

Elle indiquera que vous avez validé les quatre étapes obligatoires et que votre enseignant estime votre niveau de conduite suffisant, pour commencer la conduite accompagnée.

➤ **Phase de la conduite accompagnée**

La durée minimum de la phase de conduite accompagnée est fixée à 1 an, mais dans tous les cas, il faudra avoir parcouru au minimum 3 000 km.

Après avoir débuté la conduite accompagnée, l'élève et au moins l'un des accompagnateurs participeront à deux rendez-vous pédagogiques obligatoires (2h minimum).

Ces rendez-vous se dérouleront en présence d'un enseignant de l'école de conduite.

- ⇒ Le premier aura lieu après quelques mois de conduite accompagnée à l'issue des 1000 km (entre 4 et 6 mois).
- ⇒ Le second a lieu à l'issue des 3000 km

Chaque rendez-vous se déroule de la manière suivante:

- 1h pratique** = conduite en circulation
- 2h théoriques** = séance en salle, organisée par un enseignant de l'école de conduite.

Il est possible d'effectuer d'autres rendez-vous pédagogiques, facultatifs, au cours de la conduite accompagnée, qui se dérouleront de la même manière que ceux décrit précédemment.

Au terme des 3000km (ou plus), l'élève pourra se sentir prêt pour l'examen pratique du permis de conduire.

L'école de conduite délivrera à ce moment-là une attestation de fin de "conduite accompagnée".

➤ **Pourquoi choisir la conduite accompagnée ?**

a. Se former dans la durée

C'est une formation accessible à partir de 15 ans avec un passage d'examen dès 17 ans ½.

1 ^{ère} étape : Formation initiale	2 ^{ème} étape : Conduite accompagnée
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une évaluation préalable, ➤ Une formation théorique, ➤ Un examen théorique, ➤ Une formation pratique (20 heures de cours minimum). 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un rendez-vous préalable d'une durée minimum de 2 heures, ➤ Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins 3000km en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs, ➤ Deux rendez-vous pédagogiques de 3 heures chacun à faire pendant la phase de conduite.

Les accompagnateurs doivent :

- Être titulaire du permis B depuis moins de 5 ans sans interruption,
- Ne pas avoir de condamnation pour des délits tels que : stupéfiants, conduite alcoolisée...,
- Obtenir l'accord de l'assureur et être mentionné dans le contrat avec l'école de conduite,
- Participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation.

Les documents à présenter lors d'un contrôle routier :

- Le formulaire de demande de permis de conduire ou sa photocopie
- Le livret d'apprentissage
- Le document d'extension de la garantie assurance

b. Augmenter ses chances de réussir

Le taux de réussite à l'épreuve pratique en vue de l'obtention de la catégorie B du permis de conduire est de 75 % pour les candidats ayant suivi une formation anticipée à la conduite, contre 52 % pour les candidats qui ont suivi la formation traditionnelle.

c. Bénéficier d'avantages

- Avantages tarifaires des compagnies d'assurance,
- Diminution de la surprime la 1^{ère} année,
- Suppression de la surprime la 2^{ème} année si aucun accident occasionné,
- Réduction de la période probatoire à 2 ans au lieu de 3 ans pour la formation traditionnelle.

Tu doutes encore ? !

Que du bonus !

AAC

La formation vitaminée !



Pourquoi la conduite accompagnée ?
...Parce que :

- 1 - Tu peux passer le permis avant les autres, à 17 ans !
- 2 - Le jour de tes 18 ans, tu peux conduire seul(e)!
- 3 - La période probatoire n'est pas de 3 ans mais **seulement de 2 ans** pour toi!
- 4 - Tu récupères **3 points** par an pendant 2 ans, au lieu de 2 points par an pendant 3 ans!
- 5 - Tu bénéficies de **tarifs préférentiels** sur ton assurance jeune conducteur!





★ Une formation complète !
Tu bénéficies d'une formation sérieuse et tu es entouré(e) de plusieurs interlocuteurs : l'auto-école, les accompagnateurs, tes amis ayant aussi choisi l'AAC.

★ Pas de stress !
La réussite est à la clef ! Avec 3 000 km sous la pédale (au lieu de 350 km en filière classique), tu passes l'épreuve plus détendu(e), tu as donc plus de chances d'avoir le permis du premier coup !

★ Tu fais des économies !
Si tu as ton permis du premier coup, tu économises...
Par exemple, la surprime demandée aux conducteurs novices peut être diminuée de moitié chez certains assureurs.



Demande aussi le guide destiné à ton accompagnateur !



REF : 20103006-AAC-3017





Lance-toi !



Conditions d'inscription

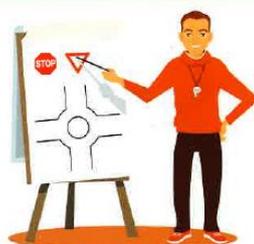
Pour t'inscrire à l'apprentissage anticipé de la conduite, tu dois :

- avoir au moins **15 ans**,
- avoir l'**accord de tes parents** et de l'assureur du véhicule,
- être titulaire de l'**ASSR 2^{ème} niveau** ou de l'ASR.

Ton **accompagnateur** doit être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans consécutifs et ne jamais avoir commis de délit routier. Il n'est pas forcément un de tes parents. Il peut être un membre de la famille, un tuteur, un ami... Il peut même y avoir deux accompagnateurs en accord avec l'assureur.

L'**extension de garantie** est indispensable pour tel(s) véhicule(s). Attention ! La conduite accompagnée est interdite hors du territoire national.

Forme-toi !



Évaluation et formation initiale

D'abord, tu passeras une évaluation permettant de te donner une estimation du volume d'heures de conduite en auto-école (20 h minimum) à faire avant de te laisser conduire accompagné(e) ! Dans le même temps, tu prépareras l'examen théorique, le Code.

Rendez-vous obligatoires

Au début de la conduite accompagnée, tu devras participer, avec au moins un accompagnateur et ton moniteur, **au rendez-vous préalable de 2 heures à l'auto-école**. L'enseignant te donnera des conseils et un guide sera remis à ton accompagnateur.

Deux rendez-vous pédagogiques sont prévus au cours de l'apprentissage, toujours avec ton accompagnateur et ton moniteur. Le premier a lieu au bout de 4 à 6 mois de conduite accompagnée, le deuxième à la fin. Ces rendez-vous comportent chacun une partie théorique de 2 heures et une partie pratique d'une heure.

Entraîne-toi !



Les bons outils

Si tu as obtenu ton Code et le bilan de compétence, l'enseignant te remettra l'**Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI)**.

Pendant la conduite accompagnée, tu auras **entre 1 et 3 ans** pour conduire au minimum **3000 km**. Tu retraceras régulièrement ta progression dans **ton livret d'apprentissage** que tu devras pouvoir présenter obligatoirement en cas de contrôle routier.



N'oublie pas d'apposer le disque « conduite accompagnée » à l'arrière de ton véhicule quand tu conduiras.

